



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
"DANS LES BACS A SABLE" POUR  
L'ANIMATION DU BAL DES ENFANTS**

**DÉCISION N° DM-23-085  
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère déléguée ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Florence Leite, Présidente de l'association « Dans les bacs à sable », d'animer un « Bal des enfants, danses autour du monde » sur la place du Général-Leclerc à Vincennes, le 14 juin 2023 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Madame Florence Leite, Présidente de l'association « Dans les bacs à sable », domiciliée 22 rue Blanchard 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, une convention pour l'animation « du bal des enfants, danses autour du monde », organisée sur la place du Général-Leclerc à Vincennes, le 14 juin 2023 de 10h30 à 11h30, pour un montant de 633 € TTC (six cent trente-trois euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite  
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

**Signé**

**Muriel RUFFENACH**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230210-Imc1H10489H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/02/2023  
Date de Publication : 10/02/2023